

SÉANCE DU 4 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 4 mai 2026, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20260501 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en laissant le varia ouvert.

20260502 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du conseil.

20260503 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Stéphane Ferlatte appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **89 767.47 \$** et les salaires nets au montant de **61 332.23 \$**. La directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci.

20260504 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal. Aucune plainte ne demande de résolution de la part des membres du conseil.

20260505 – DEROGATION MINEURE IMMEUBLE 464 DUCHENIER

- ATTENDU QUE** la Corporation de Promotion Industrielle (CPI) de Saint-Narcisse-de-Rimouski a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 464, Chemin Duchénier à Saint-Narcisse-de-Rimouski dont il est le propriétaire unique;
- ATTENDU QUE** cette demande consiste à permettre un bâtiment à moins de 7 mètres de la marge avant ;
- ATTENDU QUE** le règlement #316 de zonage en vigueur de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski stipule à l'article 102 pour un bâtiment principal que :
- « À moins d'indications contraires, la grille des spécifications fixe la marge minimale avant, la marge minimale arrière et les marges minimales latérale et latérale combinées applicables pour une zone. La grille des spécifications peut également fixer une marge maximale.»
- ATTENDU QUE** la grille de spécification de la zone 114-M mentionne que la marge de recul avant minimale est de 7m ;
- ATTENDU QUE** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice au requérant étant donné que la propriété sera en vente ;
- ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Serge Poulin, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepter de :

- Permettre que le bâtiment principal actuel sis au 464, Duchénier, propriété de la Corporation de Promotion Industrielle soit situé à 5,91m de la marge de recul avant au lieu du 7m.

20260506 – AUTORISATION TEMPORAIRE ADJOINT FONCTIONNAIRE DESIGNÉ DE LA MUNICIPALITÉ - VERIFICATION BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

- ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté de participer à un projet pilote sur la mesure des boues des fosses septiques situés sur des terrains privés appartenant à des citoyens;
- ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité doit autoriser une personne de la MRC à avoir accès directement sur le terrain des particuliers;
- ATTENDU QUE** le règlement de zonage ainsi que le règlement de permis et certificats encadre les pouvoirs de fonctionnaires adjoints;
- ATTENDU QU'** à l'article 13 paragraphe 6 du règlement #319 « Permis et certificats », l'adjoint doit être nommé par résolution et est autorisé et examiner, à toutes heures raisonnables, toutes immeubles à l'intérieur ou à l'extérieur;

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer Marie-Grace Kouakou, stagiaire à la MRC Rimouski-Neigette, comme adjointe à un fonctionnaire désigné de la Municipalité.

20260507 – AUTORISATION REPRISE DE TERRAIN

ATTENDU QUE lors de la vente des 24 terrains du développement dit « du Fonds d’Ormes » il était prévu dans le contrat notarié une clause obligeant la construction, dans les 24 mois suivants, d’un bâtiment habitable, à défaut, la Municipalité pouvait reprendre les terrains à la moitié du coût de l’achat original ;

ATTENDU QUE la date de prise d’effet du délai de construction était le 17 avril 2024 pour certains propriétaires ayant signé avant cette date ;

ATTENDU QU’ à ce jour, plusieurs terrains ne sont pas en voie de construire dans les délais requis à l’échéance d’avril 2026 ;

ATTENDU QUE certains propriétaires désirent rétrocéder leur lot puisqu’ils ne pourront pas rencontrer les exigences de construction et qu’ils ont manifesté par écrit leur intention de faire la rétrocession ;

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l’unanimité que le conseil entame les démarches de rétrocession du lot # 6 494 682 et autorise Gervais Soucy maire OU Dominique Michaud, directrice générale à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20260508 – AUTORISATION DE PRESENTER UN PROJET PAVL – CHEMIN PETIT LAC MACPES/ DE L’EGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité désire dans les prochaines années faire la réparation et la réfection du Chemin du Petit-Lac-Macpès de sa limite Est jusqu’à la route de l’Église ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit faire une demande de subvention au programme d’aide à la voirie locale ;

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Clément Lévesque et résolu à l’unanimité d’autoriser Dominique Michaud, directrice générale à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale.

20260509 – AVIS MOTION – RETRAITE GERRY CHAPMAN

ATTENDU QUE M. Gerry Chapman, urbaniste et responsable de l’eau potable et des eaux usées part à la retraite le 22 mai prochain.

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l’unanimité que le conseil adresse ses remerciements et ses vœux de bonne retraite et de santé à monsieur Gerry Chapman. Monsieur Chapman a travaillé au sein de la Municipalité depuis plus de 32 ans. Il s’acquittait de ses tâches avec minutie et professionnalisme. Le conseil veut reconnaître l’apport de monsieur Chapman dans l’organisation municipale au cours de toutes ces années.

20260510 – ENGAGEMENT NICOLAS LABERGE, URBANISTE

ATTENDU QUE M. Gerry Chapman, urbaniste part à la retraite le 22 mai prochain.

ATTENDU QU’ il est nécessaire de procéder à la nomination d’un fonctionnaire désigné pour faire respecter la réglementation de zonage, d’urbanisme et de permis et certificats.

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de M. Nicolas Laberge à titre d'urbaniste jusqu'au 1^{er} juin. De plus, par cette résolution, le conseil nomme M. Laberge comme fonctionnaire désigné nécessaire à l'exécution des règlements municipaux et d'urbanisme et ce à compter du 25 mai prochain jusqu'au 1^{er} juin 2026. Les conditions salariales ainsi que l'acceptation des conditions et avantages sociaux (contrat) seront adoptés lors de la prochaine séance de conseil

20260511 – SOUMISSION GESTION ET OPERATION STATION EAU POTABLE ET EAUX USEES

ATTENDU QUE M. Gerry Chapman, urbaniste et responsable de l'eau potable et des eaux usées part à la retraite le 22 mai prochain

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Nordikeau au montant de 2 350 \$ mensuellement et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

20260512 – DEMANDE EMPLOYE

ATTENDU QU' une demande a été formulée par écrit au conseil municipal pour une augmentation salariale

Il est proposé par Gillaume Soucy appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'augmentation salariale de l'employée 70-1527 à 25 \$ l'heure, non rétroactif.

20260513 – NOMINATION EN REMPLACEMENT MAIRE A LA MRC

ATTENDU QUE M. Gervais Soucy maire doit assister à des réunions régulièrement à la MRC Rimouski-Neigette ;

ATTENDU QUE ces réunions se déroulent majoritairement de jour de semaine ;

ATTENDU QUE M. le maire ne peut pas assister à 100% de ces réunions et qu'il est nécessaire de nommer un substitut pour y assister

Il est proposé par Stéphane Ferlatte appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer Catherine Roy-Bélanger comme substitut de M. le maire au réunion de la MRC Rimouski –Neigette.

20260514 – APPROBATION RAPPORT ANUEL 2024-2025 SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Catherine Roy-Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel fourni par le Service Incendie de la MRC Rimouski-Neigette.

20260515 – VARIA

Aucun point discuté en varia

20260416 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20260420 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h40.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.

